



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2018-165

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2018-09-14-002 - DELEG SPEC POLE FISCAL 2018-09-14 (3 pages)

Page 3

45-2018-09-14-003 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX (1 page)

Page 7

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2018-09-14-002

DELEG SPEC POLE FISCAL 2018-09-14

Délégation spéciale de signature pour les agents du Pôle fiscal

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LE PÔLE GESTION FISCALE**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Frank MORDACQ, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2017 fixant au 10 novembre 2017 la date d'installation de M. Frank MORDACQ dans les fonctions de directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

ARRETE

Article 1 – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Fiscalité des Particuliers et du Recouvrement

1.1 – M. Philippe BERGER, chef de service comptable administratif des finances publiques, responsable de la division Division Fiscalité des Particuliers et du Recouvrement :

1.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Fiscale en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

1.2 – Mme Marie-Catherine ASENSIO, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division Fiscalité des Particuliers et du Recouvrement.

1.3 – Mme Francine JAUNEAU, inspectrice, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BERGER et de Mme Marie-Catherine ASENSIO, sans

que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation de l'Assiette.

- 1.4 – • Mme Delphine BRETON, inspectrice des finances publiques,
• M. Honorat DJAMBI, inspecteur des finances publiques,
• Mme Bénédicte DUBOIS-DELACOUR, inspectrice des finances publiques,
• Mme Elisabeth HECKMANN, inspectrice des finances publiques,
• M. Richard PELLUCHON, inspecteur des finances publiques,
• Mme Delphine VERNOIS, inspectrice des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BERGER et de Mme Marie-Catherine ASENSIO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation du Recouvrement.

2. Pour la Division Fiscalité des Professionnels et du Contrôle

- 2.1 – M. Christian BARIBAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Fiscalité des Professionnels et du Contrôle :
- 2.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
- 2.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Fiscale en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 2.2 – Mme Ariane DEVOYON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division Fiscalité des Professionnels et du Contrôle.
- 2.3 – • Mme Isabelle CARRE, inspectrice des finances publiques,
• M. Cédric DONARD, inspecteur des finances publiques,
• Mme Maryvonne GERARD, inspectrice des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BARIBAUD et de Mme Ariane DEVOYON, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation de la Fiscalité des Professionnels.
- 2.4 – • M. Flavien BORDIER, inspecteur des finances publiques,
• Mme Isabelle CARRE, inspectrice des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BARIBAUD et de Mme Ariane DEVOYON, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation du Contrôle Fiscal.

3. Pour la Division Affaires Juridiques, Contentieux et Législation

- 3.1 – M. Marcel ASSALE, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division des Affaires juridiques, Contentieux et Législation :
- 3.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
- 3.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Fiscale en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

- 3.2 – Mme Catherine BAZIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l’effet de signer tous les actes de gestion de la division Affaires Juridiques, Contentieux et Législation.
- 3.3 –
- M. François BONACA, inspecteur des finances publiques,
 - Mme Sylvie BRADIER, inspectrice des finances publiques,
 - M. Frédéric CHAVAROCHE, inspecteur des finances publiques,
 - M. Christoph CONSTANT, inspecteur des finances publiques,
 - Mme Catherine DORNEAU, inspectrice des finances publiques,
 - Mme Françoise FRANCESCHI, inspectrice des finances publiques,
 - Mme Christine PAITARD, inspectrice des finances publiques,
 - Mme Chantal PANTEIX, inspectrice des finances publiques,
 - Mme Sylvie SAMAT, inspectrice des finances publiques,
 - Mme Aurélie VENON, inspectrice des finances publiques,
- à l’effet de signer, en cas d’absence ou d’empêchement de M. Marcel ASSALE et de Mme Catherine BAZIN sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Contentieux administratif et Juridictionnel.
- 3.4 – M. Frédéric CHAVAROCHE, à l’effet de signer, en cas d’absence ou d’empêchement de M. Marcel ASSALE et de Mme Catherine BAZIN sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service TVA et Collectivités locales.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Orléans, le 14 septembre 2018

L’Administrateur général des finances publiques, directeur
régional des finances publiques,

Signé Frank MORDACQ

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2018-09-14-003

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX

*Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal aux agents du Pôle de
contrôle à distance à compter du 14 septembre 2018*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

La responsable du pôle de contrôle à distance du LOIRET

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à compter du 14 septembre 2018 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
BENAYON Evelyne	GIGOU Delphine	PILLON Bérangère
BRIGNON Julie	GRIMAUX Thomas	
ESCALLIER Agathe	MARECHAL Samuel	

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
BARREAU Emmanuel	FERRERES Stéphanie	PALLIER Christophe
DELINOTTE Pascaline	JUGIE Catherine	

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET

Fait à Orléans, le 14 septembre 2018
La responsable du Pôle de Contrôle à Distance,

Signé : Emeline ROBERT